PROJET DE COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

Après avoir été légalement convoqué, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni **le Jeudi 28 mai 2026 à 18 heures** à la salle des fêtes à Saint-Nicolas-de-Bliquetuit (Arelaune-en-Seine) sous la présidence de Jacques CHARRON.

ETAIENT PRESENTS EN TANT QUE DELEGUES :

- **du Conseil Régional de Normandie**
  Mme LUTROT et M. Jean DELALANDRE

- **du Conseil Départemental de la Seine-Maritime**
  Mme RENOU et MM. BELLANGER, TERRIER

- **du Conseil Départemental de l'Eure**
  M. BONENFANT

- **de la Métropole Rouen Normandie**
  Mme LAMOTTE et M. DELALANDRE

- **de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**
  Mme HUON-DEMARE

- **de Caux Seine agglo**
  Mme TARAVEL-CONDAT et M. LECARPENTIER

- **de la Communauté de Communes Yvetot-Normandie**
  M. SOUDAIS

- **de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**
  M. MARIE

- **de la Communauté de Communes Roumois Seine**
  Mme SIMON et M. BROSSAULT

- **de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville**

- **COMMUNES DE LA SEINE-MARITIME**

  MMES BERNARD *(Saint-Pierre-de-Manneville),* CARRE *(Quevillon),* COLBOC *(Port-Jérôme-sur-Seine),* DEMUNCK *(maire de Saint-Maurice-d'Etelan),* DESSAUX *(Rives-en-Seine),* FERIAU *(Saint-Arnoult),* GODARD *(Saint-Paër),* HETMAN *(Mauny),* LAURENSON *(Petiville),* LECOURT *(Auzebosc*), LERICHE *(Canteleu),* PORTAIL *(Jumièges),* RUBRECHT *(Duclair),* VERGUGHT *(Bardouville)*

  MM. BENARD *(Berville-sur-Seine)*, BENARD D. *(maire de Saint-Gilles-de-Crétot)*, BERNEVAL *(Sahurs)*, CHARRON *(maire de Vatteville-la-Rue, Président du Parc),* CORITON *(maire de Rives-en-Seine),* DELAITRE *(maire d'Arelaune-en-Seine),* DETOLLENAERE *(Notre Dame de Bliquetuit),* FERAY *(Allouville-Bellefosse),* GALLET *(Canteleu),* GAUTHIER *(Yvetot),* HAUCHARD *(maire de Louvetot),* HONORE *(Heurteauville),* HELIN *(Saint-Martin-de-Boscherville),* LAUWERIER *(Yvetot),* LENOIR *(Norville),* MARCHAND *(Saint-Nicolas-de-la-Haie)* PERALTA *(Gruchet-le-Valasse),* VAILLOT *(Duclair),* VALLEE *(Saint-Clair-sur-les-Monts),* VIGE *(Anneville-Ambourville),* VLC *(Le Trait)*

- **COMMUNES DE L'EURE**

MMES ABARZIZ *(Le Landin)*, ABELLI *(Vieux-Port),* BOURNISIEN *(Toutainville),* DESCHAMPS *(Barneville-sur-Seine),* CHAMMOUMA *(Conteville)*, DUPERRON-MIGNOT *(Hauville)*, GLEMOT *(Saint-Samson-de-la-Roque),* MOUSSE *(Saint-Pierre-du-Val),* MUTA *(Routot),* PAVOT *(Honguemare-Guénouville*, PRESLES *(maire de Bourneville-sainte-Croix),* SADE *(Quillebeuf-sur-Seine)*

MM. AUVRAY *(Pont-Audemer),* BOUET *(maire de Corneville-sur-Risle),* CALMESNIL *(maire de Marais-Vernier),* CARMAN *(Bourg-Achard),* DEMAEGDT *(Aizier),* GILLE *(Caumont)*, LECOMTE *(Bouquelon),* LEGER *(Etreville),* MANDEVILLE *(Saint-Mards-de-Blacarville)*, MARGOT *(La Haye-de-Routot),* MARIE *(Trouville-la-Haule),* NUTTENS M. *(Le Perrey),* NUTTENS P. *(Manneville-sur-Risle),* RIBOUT *(Sainte-Opportune-la-Mare)*, ROSE *(Tocqueville),* SIMON *(Saint-Aubin-sur-Quillebeuf),* TINTURE *(Berville-sur-Mer)*

AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Mme BEAUFILS *(Le Trait)* a donné pouvoir à M. VLC *(Le Trait)*
- Mme DE ANDRES *(Présidente de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle)* a donné pouvoir à M. MARIE *(Vice-président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle)*
- Mme EUDIER *(Vice-présidente de la Région Normandie)* a donné pouvoir à Mme LUTROT *(Vice-présidente de la Région Normandie)*
- Mme HERON *(Bois-Himont)* a donné pouvoir à M. HAUCHARD *(maire de Louvetot)*
- Mme HOUSSAYE *(Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville)* a donné pouvoir à Mme SIMON *(vice-Présidente de la Communauté de communes Roumois Seine)*
- Mme LALOI *(Conseillère régionale)* a donné pouvoir à Mme LUTROT *(Vice-présidente de la Région Normandie)*
- Mme TEMAGOULT *(Pont-Audemer)* a donné pouvoir à M. AUVRAY *(Pont-Audemer)*

- M. CARPENTIER *(Hautot-sur-Seine)* a donné pouvoir à Mme BERNARD *(Saint-Pierre-de-Manneville)*
- M. CAVELIER *(maire Saint-Nicolas-de-la-Taille)* a donné pouvoir à M. CHARRON *(maire de Vatteville-la-Rue, Président du Parc)*
- M. DELLERIE *(maire de Sandouville)* a donné pouvoir à Mme COLBOC *(Port-Jérôme-sur-Seine)*
- M. PRUDHOMME *(Anquetierville)* a donné pouvoir à M. CORITON *(maire de Rives-en-Seine)*
- M. GAVARD-GONGALLUD *(Conseiller départemental de l'Eure)* a donné pouvoir à M. BONENFANT *(Conseiller départemental de l'Eure)*
- M. LAURENT *(Saint-Vigor-d'Ymonville)* a donné pouvoir à Mme PORTAIL *(Jumièges)*

ETAIENT EXCUSES :

- Mmes COLIN *(Tancarville),* DAVID *(La Bouille)* DUDOUT *(Le Mesnil-sous-Jumièges)* LEGRAS *(Maulévrier-sainte-Gertrude),* MONET *(Yville-sur-Seine),*

- MM. CAHARD *(Touffreville-la-Corbeline),* CARRE *(Saint-Sulpice-de-Grimbouville),* DELANOS *(Hénouville),* DUCREUX *(La Cerlangue),* HOUBRON *(Conseiller régional),* LAIR *(Foulbec),* LETHUILLIER *(Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole),* LHEUREUX *(maire de Yainville),* SPANNEUT *(Saint-Aubin-de-Crétot),* VERHAEGHE *(La Haye-Aubrée)*

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mmes BOURLIER *(Hauville)*, CASTRONOVO *(Barneville-sur-Seine),* FEREY *(Arelaune-en-Seine),* JAOUEN *(Etreville),* KAMARYK *(Norville),* LARCHEVEQUE *(La Haye-de-Routot),* MM. BENARD *(maire de Barneville-sur-Seine)*, DUPUIS *(Quillebeuf-sur-Seine),* KRETZ *(1er adjoint Vieux-Port)*, LECANU *(Berville-sur-Seine),* LE GALL *(Bourg-Achard)*, LENORMAND *(maire d'Heurteauville), LEROOY (Quevillon),* SEVILLA *(Canteleu)*

M. Charron souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical et les remercie d'avoir répondu présents à cette séance.
Il adresse également ses remerciements à **M. Delaitre**, maire d'Arelaune-en-Seine, pour la mise à disposition de la salle des fêtes, qui accueille cette réunion consacrée notamment à l'élection des membres du Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Conformément aux dispositions en vigueur, **M. Charron** invite ensuite la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme Dessaux, conseillère municipale de Rives-en-Seine, à prendre la présidence de séance afin de procéder à l'élection du président du Syndicat mixte.

M. Maxime Nuttens, benjamin de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

Après avoir présenté les excuses et les pouvoirs des membres absents, **Mme Dessaux** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Elle rappelle que cette réunion est principalement consacrée à l'élection du Bureau du syndicat mixte du PnrBSN. A ce titre, elle présente le déroulement des opérations électorales, en précisant l'ordre chronologique des différentes élections, les modalités de désignation des membres du Bureau ainsi que l'organisation du scrutin, qui se déroulera par vote électronique au moyen de l'application « Easyvote ».
Elle indique également que les résultats de chaque scrutin seront affichés en temps réel sur l'écran de la salle.

Mme Dessaux présente ensuite la délibération autorisant le recours au vote électronique pour l'ensemble des élections inscrites à l'ordre du jour.

Autorisation du vote électronique

Mme Dessaux soumet à l'assemblée la délibération autorisant le recours au vote électronique, au moyen de l'application EasyVote. Elle précise que chaque délégué disposera d'un boîtier numéroté qui lui sera personnellement attribué et que le paramétrage du logiciel garantit le secret du vote. Ce dispositif vise à assurer le bon déroulement et la sécurisation des opérations électorales relatives à l'installation du nouveau président et au renouvellement partiel du Bureau du Syndicat mixte.

Elle propose que cette délibération soit adoptée à main levée.

À l'unanimité, les membres présents autorisent le recours au vote électronique pour l'ensemble des scrutins prévus.

Il est ensuite procédé à l'élection du président du Syndicat mixte.

ELECTION DU PRESIDENT

Mme DESSAUX rappelle les statuts du Syndicat mixte.

« Le Comité syndical élit le/la Président.e du syndicat mixte parmi ses membres titulaires au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours de scrutin et si un troisième tour est nécessaire, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.
L'élection du/de la Président.e intervient à la fin du mandat au titre duquel il/elle a été désigné.e membre du Comité syndical et après chaque élection municipale entraînant le renouvellement de l'ensemble du collège des communes, villes portes d'entrée et communes associées. Le/la Président.e sortant.e peut être reconduit.e . »

Mme Dessaux indique avoir reçu la candidature de M. Jacques Charron, maire de Vatteville-la-Rue, et invite les éventuels autres candidats à se manifester en séance.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 158
Majorité absolue : 80

A l'issue du vote :

- **M. Jacques CHARRON a obtenu …….. 158 voix**
- **Vote blanc …… 8**

M. Jacques CHARRON est proclamé élu Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

M. Charron remercie les membres du Comité syndical pour la confiance qui lui est accordée et prend la présidence du Comité syndical.

Il indique ne pas avoir eu l'occasion de présenter sa candidature en amont, les choses s'étant déroulées rapidement. Il souhaite néanmoins partager quelques mots de présentation et revenir sur les temps forts du mandat précédent.

Il rappelle que ce mandat, débuté officiellement le 16 octobre, a été marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 ainsi que par le décalage dans l'installation des instances en 2020. Malgré ce contexte particulier, plusieurs projets importants ont pu être menés, notamment les travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison du Parc.
Il souligne la mobilisation constante des équipes du Parc durant cette période et les remercie pour leur engagement, exprimant sa confiance dans leur capacité à poursuivre leurs missions. Il évoque également la collaboration avec les deux directeurs généraux des services successifs, Mme Laurence Dervaux et M. Tanguy Beuzelin.
Il rappelle la qualité du travail des équipes et réaffirme son soutien à leurs actions. Il précise que les éventuelles critiques doivent être adressées aux élus, au Bureau ou au Président, et non aux agents chargés de la mise en œuvre des décisions.

Il revient sur le rôle du Bureau sortant, qu'il remercie pour son implication tout au long du mandat, et exprime le souhait que certains de ses membres poursuivent leur engagement.

Il souligne également que ce mandat a permis d'engager la préparation de l'avenir du Parc naturel régional, notamment à travers l'élaboration de la prochaine Charte de territoire. Celle-ci est construite collectivement avec les membres du Comité syndical, les partenaires institutionnels (Région, Départements, intercommunalités, communes), ainsi que les partenaires techniques et financiers tels que l'Agence de l'Eau et les services de l'État.
Il rappelle que cette charte constitue le projet de territoire pour les quinze prochaines années, avec une entrée en vigueur prévue en 2028 si le processus d'approbation aboutit favorablement. Il précise qu'elle devra être validée au niveau national et fera l'objet d'un décret ministériel. Il souligne qu'en cas de non-validation, le Parc pourrait perdre son label, ce qui constitue un enjeu majeur, bien que cela reste exceptionnel.
Il insiste sur la nécessité d'un accord collectif autour de ce projet et sur son portage partagé à toutes les échelles de gouvernance : communes, intercommunalités, départements et Région. Il souligne que la cohérence des actions des différents acteurs est essentielle.

Il rappelle par ailleurs que les Parcs naturels régionaux disposent de peu de moyens de contrainte et reposent essentiellement sur la capacité de conviction. Le Parc s'impose principalement à travers les documents de planification tels que les SCoT, mais doit surtout convaincre les acteurs du territoire du bien-fondé de ses actions, notamment en matière de biodiversité, de patrimoine bâti, de paysages, d'agriculture et de développement économique.

M. Charron conclut en rappelant le slogan de la Fédération des Parcs naturels régionaux : « Une autre vie s'invente ici ».
Il précise que la nouvelle Charte s'inscrira sur la période 2028–2043, en soulignant qu'il s'agit d'un projet de long terme destiné aux générations futures. Il remercie à nouveau les membres du Comité syndical pour la confiance accordée et invite à poursuivre la séance avec l'élection des membres du Bureau.

À l'attention des nouveaux membres, il indique que le fonctionnement du Comité syndical peut paraître complexe. Il explique que la pondération des voix des conseillers régionaux et départementaux vise à assurer l'équilibre de la gouvernance, en cohérence avec les principaux financeurs du Parc.
Il rappelle enfin que le Parc ne dispose pas de pouvoir de contrainte mais fonctionne sur la base de la conviction, avec des financements provenant des cotisations des communes et intercommunalités ainsi que des contributions de la Région, des Départements, de l'État et de l'Europe. Il est donc légitime que les principaux financeurs disposent d'un poids significatif dans la gouvernance de la structure.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

⇨ Election du Vice-président du PnrBSN au titre de la Métropole, des Communautés Urbaine, d'Agglomération et des communes

M. Charron rappelle les statuts du Syndicat mixte :

« Le Comité syndical élit ensuite parmi ses membres titulaires, les vice-président.e.s et, le cas échéant d'autres membres du bureau, selon les mêmes règles que le/la Président.e.
En complément de l'élection du/de la Président.e, les Vice-Présidences sont au nombre de six et attribuées comme suit :
- *un poste pour la Région Normandie*
- *un poste pour le Département de la Seine-Maritime*
- *un poste pour le Département de l'Eure*
- *un poste pour les intercommunalités (la Métropole, les communautés urbaine et d'agglomération et les communautés de communes),*
- *un poste pour les communes de Seine maritime,*
- *un poste pour les communes de l'Eure »*

Dans le respect des statuts, trois vice-présidences demeurent en fonction jusqu'au terme de leur mandat :
- Virginie Lutrot pour le Conseil Régional de Normandie, 1ère Vice-Présidente
- Bertrand Bellanger pour le Conseil Départemental de Seine Maritime
- Nicolas Gavard-Gongallud pour le Conseil Départemental de l'Eure

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Julien Delalandre, conseiller métropolitain à la Métropole Rouen Normandie, maire de la commune de Jumièges

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 144
Majorité absolue : 73

A l'issue du vote :

- **M.Julien DELALANDRE a obtenu ….. 144 voix**
- **Vote blanc …… 25**

M. Julien DELALANDRE est proclamé élu Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande au titre de la Métropole, des communautés urbaine, d'agglomération et des communes.

M. Julien Delandre remercie les membres du Comité syndical pour leur vote et leur confiance. Il indique être maire de la commune de Jumièges depuis 2020 et vice-président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande depuis la même date. Il remercie l'assemblée pour la confiance renouvelée lui permettant de poursuivre cet engagement au sein du Parc.

⇨ **Election du Vice-président du PnrBSN au titre des communes de la Seine-Maritime**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Didier Péralta, conseiller municipal de la commune de Gruchet-le-Valasse

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 160
Majorité absolue : 81

A l'issue du vote :

- **M. Didier PERALTA a obtenu …….. 160 voix**
- **Vote blanc …… 9**

M. Didier PERALTA est proclamé élu Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande au titre des communes de la Seine-Maritime.

M. Péralta remercie les membres du Comité syndical pour leur vote et leur confiance.

⇨ **Election du Vice-président du PnrBSN au titre des communes de l'Eure**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de Mme Gwendoline Presles, maire de la commune de Bourneville-Sainte-Croix

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 154
Majorité absolue : 78

A l'issue du vote :

- **Mme Gwendoline PRESLES a obtenu ….. 154 voix**
- **Vote blanc ……. 14**

Mme Gwendoline PRESLES est proclamée élue Vice-Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande au titre des communes de l'Eure.

Mme Presles remercie les membres du Comité syndical pour leur vote et leur confiance.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. Charron précise que 5 membres titulaires du Bureau sont à élire et 9 suppléants selon les mêmes règles.

Les élections concernent :
- le collège des communautés urbaine, d'agglomération ou de communes : 2 membres titulaire à élire (dont 1 Vice-président élu au vote précédent) + 3 suppléants ;
- le collège des communes : 2 membres titulaire à élire dans le département de Seine Maritime (dont le Président et 1 VP élu au vote précédent) + 4 suppléants et 1 membre titulaire dans l'Eure (dont 1 Vice-président élu au vote précédent) + 2 suppléants.

⇨ **Election du 2ème membre titulaire du Bureau au titre de la Métropole, Communautés Urbaines, d'Agglomération et des communes**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de Mme Martine HOUSSAYE, Vice-présidente de la Communauté de communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville, maire de la commune de Saint-Pierre-du-Val.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 157
Majorité absolue : 79

A l'issue du vote :

- **Mme Martine HOUSSAYE a obtenu …… 157 voix**
- **Vote blanc …… 11**

Mme Martine HOUSSAYE est proclamée élue 2ème membre titulaire du Bureau au titre de la Métropole, communautés urbaines, d'agglomération et des communes.

⇨ **Election du 3ème membre titulaire du Bureau au titre de la Métropole, Communautés Urbaines, d'Agglomération et des communes**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Philippe MARIE, Vice-président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, maire de la commune de Le Perrey.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 159
Majorité absolue : 80

A l'issue du vote :

- **Monsieur Philippe MARIE a obtenu ……. 159 voix**
- **Vote blanc …… 9**

M. Philippe MARIE est proclamé élu 3ème membre titulaire du Bureau au titre de la Métropole, communautés urbaines, d'agglomération et des communes.

⇨ **Election du 1er membre suppléant du Bureau au titre de la Métropole, Communautés Urbaines, d'Agglomération et des communes**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Cyriaque LETHUILLIER, vice-Président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de voix exprimés : 153
Majorité absolue : 77

A l'issue du vote :

- **M. Cyriaque LETHUILLIER a obtenu …….. 153 voix**
- **Vote blanc …… 7**

M. Cyriaque LETHUILLIER est proclamé élu 1er membre suppléant du Bureau au titre de la Métropole, communautés urbaines, d'agglomération et des communes.

⇨ **Election du 2ème membre suppléant du Bureau au titre de la Métropole, Communautés Urbaines, d'Agglomération et des communes**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de Mme Josette SIMON, vice-Présidente de la Communauté Communes Roumois Seine, maire de la commune de Bourg-Achard.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de voix exprimés : 157
Majorité absolue : 79

A l'issue du vote :

- **Mme Josette SIMON a obtenu ……..…. 157 voix**
- **Vote blanc ……. 9**

Mme Josette SIMON est proclamée élue 2ème membre suppléante du Bureau au titre de la Métropole, communautés urbaines, d'agglomération et des communes.

⇨ **Election du 3ème membre suppléant du Bureau au titre de la Métropole, Communautés Urbaines, d'Agglomération et des communes**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Vincent CARPENTIER, vice-Président de Caux Seine Agglo, maire de Gruchet-le-Valasse.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 163
Majorité absolue : 82

A l'issue du vote :

- **M. Vincent CARPENTIER a obtenu ……. 163 voix**
- **Vote blanc ……..... 5**

M. Vincent CARPENTIER est proclamé élu 3ème membre suppléant du Bureau au titre de la Métropole, communautés urbaines, d'agglomération et des communes.

⇨ **Election du 3ème membre titulaire du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de Mme Marie-Claude BEAUFILS, adjointe au maire de la commune de Le Trait

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 117
Majorité absolue : 59

A l'issue du vote :

- **Mme Marie Claude BEAUFILS …… 117 voix**
- **Vote blanc ……..... 43**

Mme Marie-Claude BEAUFILS est proclamée élue 3ème membre titulaire du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime

⇨ **Election du 4ème membre titulaire du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Bastien CORITON, maire de la commune de Rives-en-Seine

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 123
Majorité absolue : 62

A l'issue du vote :

- **M. Bastien CORITON a obtenu ……. 123 voix**
- **Vote blanc ……..... 45**

M. Bastien CORITON est proclamé élu 4ème membre titulaire du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime

⇨ **Election du 1er membre suppléant du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Didier FERAY, conseiller municipal de la commune d'Allouville-Bellefosse

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 155
Majorité absolue : 78

A l'issue du vote :

- **M. Didier FERAY a obtenu ……. 155 voix**
- **Vote blanc ……..... 12**

M. Didier FERAY est proclamé élu 1er membre suppléant du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime

⇨ **Election du 2ème membre suppléant du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Gérard LEVILLAIN, adjoint au maire de la commune de Canteleu

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 124
Majorité absolue : 63

A l'issue du vote :

- **M. Gérard LEVILLAIN a obtenu …… 124 voix**
- **Vote blanc ……..... 41**

M. Gérard LEVILLAIN est proclamé élu 2ème membre suppléant du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime

⇨ **Election du 3ème membre suppléant du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de Mme Annic DESSAUX, conseillère municipale de la commune de Rives-en-Seine

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 162
Majorité absolue : 82

A l'issue du vote :

- **Mme Annic DESSAUX a obtenu …… 162 voix**
- **Vote blanc ……..... 4**

Mme Annic DESSAUX est proclamée élue 3ème membre suppléante du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime

⇨ **Election du 4ème membre suppléant du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime**

M. Charron indique avoir reçu la candidature de M. Benoit GAUTHIER, adjoint au maire de la commune d'Yvetot

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 142
Majorité absolue : 72

A l'issue du vote :

- **M. Benoit GAUTHIER a obtenu …… 142 voix**
- **Vote blanc ……..... 26**

M. Benoit GAUTHIER est proclamé élu 4ème membre suppléant du Bureau au titre des communes de la Seine-Maritime

⇨ **Election du 2ème membre titulaire du Bureau au titre des communes de l'Eure**

M. Charron indique avoir reçu les candidatures de :

- M. Patrice AUVRAY, adjoint au maire de la commune de Pont-Audemer
- M. Thierry LECOMTE, conseiller municipal de la commune de Bouquelon
- M. Benoit BOUET, maire de la commune de Corneville-sur-Seine

M. Charron invite chaque candidat à présenter sa candidature.

M. Auvray indique avoir dirigé pendant 9 ans le camping Risle-Seine de Pont-Audemer–Toutainville, jusqu'en 2024. Il rappelle que cet établissement a été le premier camping de Normandie à obtenir le label « Valeurs Parc naturel régional », reconnaissance de son engagement en faveur de l'environnement.
Il précise être aujourd'hui président du comité de programmation LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). À ce titre, il a travaillé étroitement avec les équipes du Parc sur de nombreux projets de développement local, publics et privés. Il cite notamment la rénovation du château du Taillis à Duclair, la création d'un restaurant intergénérationnel à Flancourt-Crescy-en-Roumois, les initiatives portées par l'association Les Trois Pommes à Épaignes, ainsi que les projets de halles à Vatteville-la-Rue et au Perrey.

Engagé récemment dans la vie municipale, il a rejoint l'équipe d'Alexis Darmois lors des élections municipales de Pont-Audemer et exerce depuis le 15 mars les fonctions d'adjoint au maire chargé du cadre de vie durable. Cette responsabilité lui permet de sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux, en s'appuyant notamment sur l'expertise des équipes du Parc.
Il indique que son élection au Bureau du Parc lui permettrait de poursuivre son engagement en faveur du territoire, en particulier autour de deux espaces emblématiques : la vallée de la Risle et le Marais Vernier, tous deux reconnus au titre de la convention Ramsar depuis 2014. Il souhaite contribuer à leur préservation et à une meilleure valorisation auprès des habitants.

M. Bouet se présente comme maire de Corneville-sur-Risle, une commune de 2 500 habitants située à proximité de Pont-Audemer, au cœur d'un territoire de vallée classé en zone Natura 2000. Engagé au sein du Parc depuis dix-huit ans, il souligne la nécessité de mieux faire connaître son rôle auprès des élus, estimant que nombre d'entre eux méconnaissent encore les missions et l'utilité du Parc naturel régional.
Pour illustrer son engagement, il revient sur son expérience au sein de la commission Éducation et Culture, dont il a assuré la vice-présidence. Il remercie à cette occasion les équipes du Parc, et notamment Marine Vanot, pour leur accompagnement dans la mise en œuvre de projets destinés à sensibiliser les jeunes à leur environnement.
Il cite notamment l'Escapade Nature, qui permet à des adolescents de découvrir le territoire du Parc à travers un séjour itinérant, ainsi que le développement de l'école du dehors et des Terrains de Nature à Visée Educative (TNVE), espaces aménagés dans les communes afin de favoriser le contact des enfants avec la nature dès leur plus jeune âge. Il souligne le succès de ces initiatives, qui contribuent à développer leur autonomie, leur curiosité et leur connaissance du territoire.
M. Bouet rappelle également que le Parc intervient dans de nombreux domaines, en accompagnement des agriculteurs, des forestiers, des acteurs de la petite enfance, ainsi que dans la valorisation des patrimoines naturels et culturels. Selon lui, la future Charte devra permettre de poursuivre cette dynamique collective. Il conclut en affirmant que l'engagement au sein du Parc consiste avant tout à être force de proposition et à agir collectivement au service du territoire.

M. Lecomte se présente comme élu de la commune de Bouquelon, située sur le plateau du Roumois, ouverte à la fois sur le Marais Vernier, la vallée de la Seine et la vallée de la Risle. Élu local depuis plus de 30 ans, il se définit avant tout comme un élu rural, profondément attaché à la vie des communes et à la proximité avec leurs habitants.
Il évoque également son parcours professionnel dans le domaine de l'environnement. Ingénieur de formation, il a notamment exercé les fonctions de directeur du service Environnement du Parc naturel régional pendant plusieurs années. Il rappelle avoir participé, dès 1972, aux premières réflexions ayant conduit à la création du Parc, officiellement institué en 1974. Selon lui, la connaissance de son histoire est indispensable pour mieux comprendre les enjeux actuels et préparer son avenir.
M. Lecomte met en avant cette double expérience, à la fois d'élu et de technicien, qui lui permet d'apporter un regard complémentaire sur les dossiers examinés par le Bureau. Il rappelle avoir déjà exercé deux mandats au sein de cette instance et estime que les compétences techniques sont souvent nécessaires pour appréhender la complexité des sujets traités.
Il conclut en réaffirmant son fort attachement au Parc, qu'il considère comme faisant partie de son identité. Il évoque notamment son implication dans la reconnaissance internationale du site Ramsar du Marais Vernier et de la Risle Maritime, ainsi que dans la création récente d'un label européen en faveur de la faune sauvage. Il insiste enfin sur l'importance d'associer les propriétaires privés aux actions menées par le Parc lorsque celles-ci s'inscrivent dans les objectifs de la Charte.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 164
Majorité absolue : 83

A l'issue du vote :

- **M. Patrice AUVRAY a obtenu …… 120 voix**
- **M. Thierry LECOMTE a obtenu …… 21 voix**
- **M. Benoît BOUET a obtenu …….. 23 voix**
- **Vote blanc ……..... 3**

M. Patrice AUVRAY est proclamé élu 2ème membre titulaire du Bureau au titre des communes de l'Eure.

⇨ **Election du 1er membre suppléant du Bureau au titre des communes de l'Eure**

M. Charron indique avoir reçu les candidatures de :

- M. Alain MARGOT, adjoint au maire de la commune de La Haye-de-Routot
- M. Thierry LECOMTE, conseiller municipal de la commune de Bouquelon
- M. Benoit BOUET, maire de la commune de Corneville-sur-Seine

M. Charron invite M. Margot à présenter sa candidature à l'instar des candidats précédents.

M. Margot indique être 1er adjoint au maire de la commune de La Haye-de-Routot depuis quatre mandats. Investi de longue date dans la vie du territoire, il suit les activités du Parc naturel régional depuis de nombreuses années. Il est également délégué suppléant à la Communauté de communes Roumois Seine et vice-président de l'association Roumois Terres Vivantes en Normandie, qui assure la gestion et la valorisation de plusieurs sites touristiques du Roumois, notamment à Hauville, Routot et La Haye-de-Routot.
Il souligne son attachement au Parc et aux valeurs qu'il porte, en particulier dans les domaines de la préservation du patrimoine, de l'environnement et de la culture. Il affirme accorder une importance particulière à l'implication des habitants dans les projets du territoire ainsi qu'à la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux portés par le Parc et à ses différentes missions.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 160
Majorité absolue : 81

A l'issue du vote :

- **M. Alain MARGOT a obtenu …….. 116 voix**
- **M. Thierry LECOMTE a obtenu …… 21 voix**
- **M. Benoît BOUET a obtenu …….. 23 voix**
- **Vote blanc ……..... 6**

M. Alain MARGOT est proclamé élu 1er membre suppléant du Bureau au titre des communes de l'Eure.

⇨ **Election du 2ème membre suppléant du Bureau au titre des communes de l'Eure**

M. Charron indique avoir reçu les candidatures de :

- M. Benoit BOUET, maire de la commune de Corneville-sur-Seine
- M. Thierry LECOMTE, conseiller municipal de la commune de Bouquelon

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré en séance, il est donc procédé au vote.

Nombre de suffrages exprimés : 132
Majorité absolue : 67

A l'issue du vote :

- **M. Benoît BOUET a obtenu …….. 100 voix**
- **M. Thierry LECOMTE a obtenu …… 32 voix**
- **Vote blanc ……..... 35**

M. Benoit BOUET est proclamé élu 2ème membre suppléant du Bureau au titre des communes de l'Eure.

M. Charron remercie les membres du Comité syndical pour la constitution de cette nouvelle équipe et pour la confiance accordée. Il souligne que le renouvellement du Bureau n'a pas été simple, en raison notamment du départ de plusieurs élus fortement investis dans la vie du Parc depuis de nombreuses années. Il estime toutefois que la diversité des candidatures et l'intérêt manifesté pour ces fonctions témoignent du dynamisme du Parc et de l'attachement des élus à son projet.
Il indique ensuite que deux délibérations doivent être examinées au cours de la séance et précise que les votes se dérouleront à main levée.

Propositions de délégations au Bureau et au Président pour la durée du mandat

Afin de faciliter le fonctionnement administratif du Syndicat mixte, **M. Charron** propose aux membres du Comité syndical de déléguer une partie de leurs attributions au Bureau et au Président.
Il rappelle brièvement les compétences statutaires et réglementaires du Comité syndical, du Bureau et du Président. Il présente le tableau récapitulatif des compétences respectives de chaque organe ainsi que les propositions de délégation de compétences. Il précise qu'à chaque réunion du Comité syndical, le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.
En cas d'empêchement du Président, la suppléance sera assurée par un vice-président selon l'ordre de nomination.

À l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent les propositions de délégation présentées.

Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents

À la suite du renouvellement du Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, il convient de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

M. Charron rappelle que la superficie cadastrée et non cadastrée, hors eaux, du territoire géré par le Syndicat mixte est comprise entre 50 000 et 99 999 hectares.
Il précise que, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les indemnités maximales de fonction ne peuvent excéder 29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président et 13 % de ce même indice pour les Vice-présidents.

Compte tenu des crédits inscrits au budget, il propose de fixer, à compter du 28 mai 2026, date de l'élection des Vice-présidents, les indemnités mensuelles de fonction comme suit :

Superficie (en hectares)	Taux en % de l'indice brut terminal
De 50 000 à 99 999	Président
	29% - 1 127.92 €
	Vice-Président
	13% - 534.37€

A l'unanimité les membres du Comité syndical approuvent la délibération.

Pour conclure, **M. Charron** indique que le **prochain Comité syndical se tiendra le jeudi 11 juin à 18 heures** et sera exclusivement consacré à la Charte du Parc. Il précise que la **séance suivante est programmée le jeudi 9 juillet à 18 heures.**
Les lieux de réunion n'étant pas encore arrêtés, un courriel sera adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical afin de confirmer les dates et préciser les lieux retenus.

M. Charron rappelle que l'objectif est d'organiser des réunions aussi accessibles que possible, en veillant à une rotation des lieux sur l'ensemble du territoire du Parc. Les séances pourront ainsi se tenir à la Maison du Parc, dans des communes situées à proximité ou dans des communes plus éloignées, afin d'assurer une présence équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Avant de clore la séance, **M. Charron** propose de donner la parole à M. Bellanger, qu'il remercie pour sa présence et pour son engagement constant au sein du Bureau. Il souligne en particulier sa volonté de poursuivre ses fonctions de vice-président du Parc, malgré les importantes responsabilités qu'il exerce par ailleurs au sein du Département de la Seine-Maritime.

M. Bellanger félicite M. Charron pour sa réélection à la présidence du Parc. Il rappelle que celui-ci exerce cette fonction depuis six ans, à la suite de M. Girod, et le remercie pour son attachement au Parc ainsi que pour le temps qu'il consacre à cette mission.
Il indique qu'il ne siège dans aucun autre organisme associé au Département, ayant confié cette représentation aux vice-présidents départementaux, mais qu'il a souhaité conserver sa fonction de vice-président du Parc en raison de l'importance qu'il accorde à cette institution.
Il souligne que le Parc naturel régional constitue une instance particulièrement fédératrice, réunissant les communes, les intercommunalités, les deux Départements et la Région autour d'un projet commun. Il rappelle qu'il s'agit du seul Parc naturel régional partagé par les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure et qu'il joue un rôle majeur à l'échelle de ces deux territoires.
Selon lui, le Parc est un véritable laboratoire d'innovation et d'expérimentation. Les initiatives qui y sont développées bénéficient non seulement aux communes membres, mais constituent également des références utiles pour d'autres collectivités, notamment en Seine-Maritime. Il salue à ce titre le travail des équipes et des élus qui contribuent à faire vivre ce projet collectif.

M. Bellanger félicite l'ensemble des membres du Bureau élus et réélus. Il souligne leur engagement au service du territoire, au-delà des responsabilités qu'ils exercent dans leurs communes respectives, et rappelle que cet investissement personnel est essentiel au bon fonctionnement du Parc.
Il insiste enfin sur l'importance particulière du mandat qui s'ouvre avec l'élaboration de la nouvelle Charte. Selon lui, ce document engagera durablement l'avenir du territoire et les générations d'élus qui succéderont aux membres actuels. Il rappelle que l'action publique prend tout son sens lorsqu'elle s'inscrit dans le temps long et considère que cette capacité à construire un projet de territoire sur plusieurs années constitue l'une des spécificités et l'une des grandes forces du Parc naturel régional.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h. Monsieur Charron remercie les membres du comité syndical pour leur participation.